

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

**Arrêté du 28 octobre 2011 portant dissolution du centre de sélection et de concours de Mérignac (Gironde) et création du centre de sélection et de concours de Bouliac (Gironde)**

NOR : IOCJ1209632A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,  
Vu le code de la défense, partie réglementaire, III,

Arrête :

Article 1er

Le centre de sélection et de concours de Mérignac (Gironde) est dissous à compter du 1er décembre 2011. Corrélativement, le centre de sélection et de concours de Bouliac (Gironde) est créé à la même date.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 octobre 2011.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général de corps d'armée,*  
*major général de la Gendarmerie nationale,*  
L. MULLER